

COMMUNE DE BEUSTE



REGISTRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Objet du projet de modification simplifiée du PLU :

Monsieur le Maire présente les motifs qui justifient la modification simplifiée du plan local d'urbanisme :

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerne uniquement la suppression de l'emplacement réservé n° 4 situé sur la parcelle n° ZB 109 (annexe 1 : Extrait du zonage du PLU approuvé).

Cet espace réservé se situait dans la perspective d'une voie à créer (voie n° 5 dans le schéma en annexe 2).

Cette nouvelle voie telle qu'elle était prévue dans le Plan Local d'Urbanisme aurait débouché sur le carrefour « Rue des Cerisiers (chemin d'exploitation n° 13). Ce croisement avec une sortie supplémentaire aurait généré un problème sécuritaire amplifié car recevant déjà l'intersection de trois routes communales.

D'autre part, l'axe transversal futur «rue des Cimes - rue des cerisiers via la Croix de Mirot» est déjà prévu dans le schéma annexé avec les voies à créer n°3 et n° 4.

(voir plans en annexes)

Délibération du projet de modification simplifiée du PLU :

Délibération approuvant la procédure de modification simplifiée du PLU prise par le Conseil Municipal en date du **26 février 2010**.

Durée de la mise à disposition du projet au public : 1 mois

Date d'ouverture : **1^{er} mai 2010**

Date de clôture : **31 mai 2010**

Siège du projet : **Mairie de BEUSTE 18 rue de la Ribère 64800 BEUSTE**

Lieu, jours et heures de consultation du dossier :

Mairie de BEUSTE, le mardi et vendredi de 10h à 12h et 17h30 à 18h30.

Registre d'enquête :

Comportant : 10 feuillets non mobiles cotés et paraphés par Monsieur le Maire est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom de Monsieur le Maire à la Mairie de BEUSTE 18 rue de la Ribère 64800 BEUSTE.

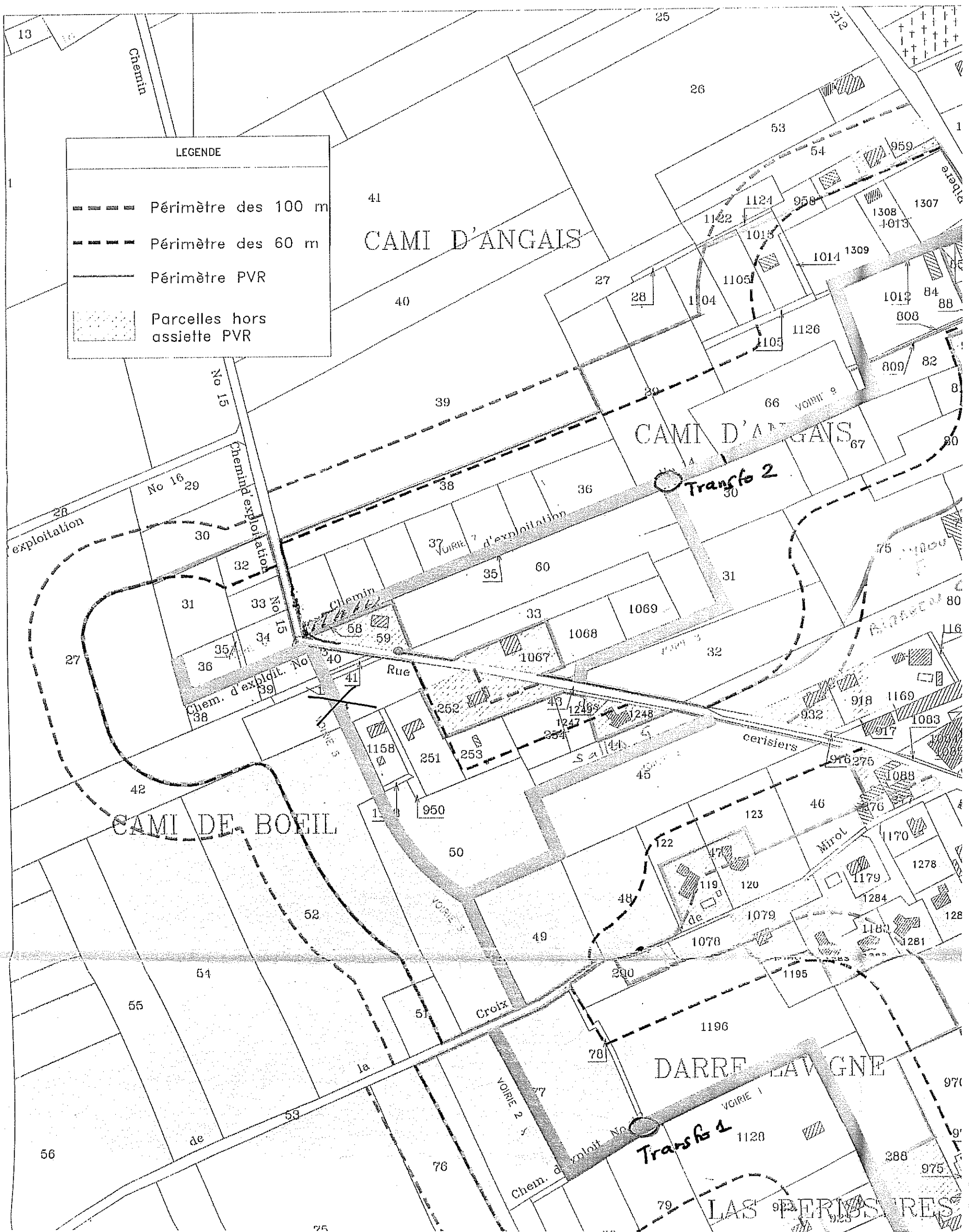
Réception du public par Monsieur le Maire :

Le 11 mai 2010 de 18 heures à 19 heures,

Le 25 mai 2010 de 18 heures à 19 heures.

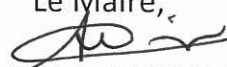
ANNEXE 2

PERSPECTIVES DE VOIES FUTURES



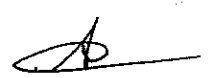
OBSERVATIONS DU PUBLIC

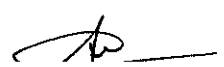
Le présent registre contient 10 feuillets cotés et paraphés et ouvert par Monsieur Alain VIGNAU, Maire de la Commune de BEUSTE ce jour 1^{er} mai 2010.

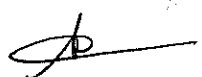
Le Maire,

Alain VIGNAU



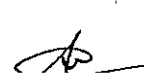


A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'A' followed by a horizontal line extending to the right.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the letters 'A' and 'B' joined together, followed by a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.



Le délai de mise à disposition du dossier auprès du public étant expiré,

Je soussigné, Alain VIGNAU, Maire de la Commune de BEUSTE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public du 1^{er} mai 2010 au 31 mai 2010.

Les observations consignées au registre sont au nombre de ..0....

de la page n° 2 à la page n° 2.

En outre, j'ai reçu0... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

Le présent registre ainsi que les pièces qui y sont annexées sont adressées par mes soins le 4 juin 2010 à Monsieur le Préfet, Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2 rue Maréchal Foch 64021 PAU CEDEX.

À BEUSTE, le 4 juin 2010

Le Maire,

Alain VIGNAU

